

RAPPORT D'ACTIVITE

& de
développement
durable

2024

„Une collectivité
qui investit„

www.bassin-de-mareennes.com

Une collectivité qui investit

Dans un contexte économique et budgétaire incertain, dans lequel les collectivités sont amenées à contribuer à la réduction du déficit public de l'État, les choix opérés par les élus communautaires depuis 2023 visent à accroître les marges d'épargne propres de la collectivité afin de lui donner les moyens de financer ses investissements.

Grâce à cette stratégie prudente, la Communauté de Communes a pu dégager près d'1,2 M€ d'épargne en 2024 ce qui lui a permis de réaliser 924 000 € de dépenses d'équipement, soit le plus haut niveau depuis 2018 et plus du double par rapport aux 436 000 € d'investissement réalisés en moyenne par an de 2018 à 2023.

Réaménagement partiel du Parc d'activités économiques Les Grossines à Marennes, réhabilitation d'itinéraires cyclables, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ou encore aides à la rénovation de l'habitat, ont été les principaux investissements.

Notre faible endettement – avec aucun recours à l'emprunt en 2024 – et un résultat de 3M€ en fin d'année, témoignent de la bonne santé financière de notre collectivité et de sa capacité à poursuivre ses investissements en 2025, même si la prudence restera de mise.

Car l'objectif des élus est toujours le même, à savoir : doter le territoire d'équipements dont il a besoin, améliorer le niveau des services rendus aux administrés et développer des projets qui permettent de dynamiser le territoire et de renforcer son attractivité afin de générer des retombées

en matière d'emplois, de richesses, d'habitat, de santé... Le présent rapport d'activité en témoigne. Si la Communauté de Communes devient progressivement une collectivité qui investit, elle continue d'être aussi ce qu'elle a toujours été : une collectivité « de services » avec la gestion des déchets, sa politique enfance-jeunesse, son action sociale notamment à domicile, l'éducation artistique et culturelle, son école de musique...

Nous pouvons notamment être particulièrement fiers de notre Espace France services, le deuxième le plus fréquenté du département en 2024, de notre conseillère numérique et de notre Espace régional d'information de proximité, qui accompagnent les administrés dans leurs différentes démarches.

Avoir de tels services est un choix fort des élus, par ailleurs conscients que la maîtrise du budget gagera de leur pérennité.



Patrice BROUHARD

Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

En 2024, l'Espace France services du Bassin de Marennes a accompagné 1 personne toutes les 7 minutes.





Sommaire

La Communauté de Communes	p.4	La gestion des déchets	p.24
Le territoire		La collecte et valorisation des déchets	
Le conseil communautaire		L'évolution de la production des déchets	
Le bureau			
Les compétences			
Les finances 2024	p.8	Le développement durable	p.28
L'organigramme des services	p.10	Aide aux économies d'énergie	
L'Espace France services	p.11	L'action sociale et familiale	p.30
L'aménagement du territoire	p.12	Le Centre Intercommunal d'Action Sociale	
Projet Grand Site du marais de Brouage		Le projet santé-social de territoire	
Feu vert de l'État pour la création d'un Parc naturel régional		Sport en milieu scolaire	
Préservation et valorisation des marais de la Seudre		Le service petite enfance	
L'animation Natura 2000		Le service enfance	
L'urbanisme et l'application du droit des sols		Le service jeunesse	
L'amélioration de l'habitat		Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	
Le développement économique	p.20	Le sport, la culture et la vie associative	p.34
Les grandes orientations		Le tourisme et le patrimoine	p.36
Les Parcs d'Activités Économiques		La gestion du patrimoine communautaire	p.38
L'ERIP pour accompagner vers l'emploi			

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

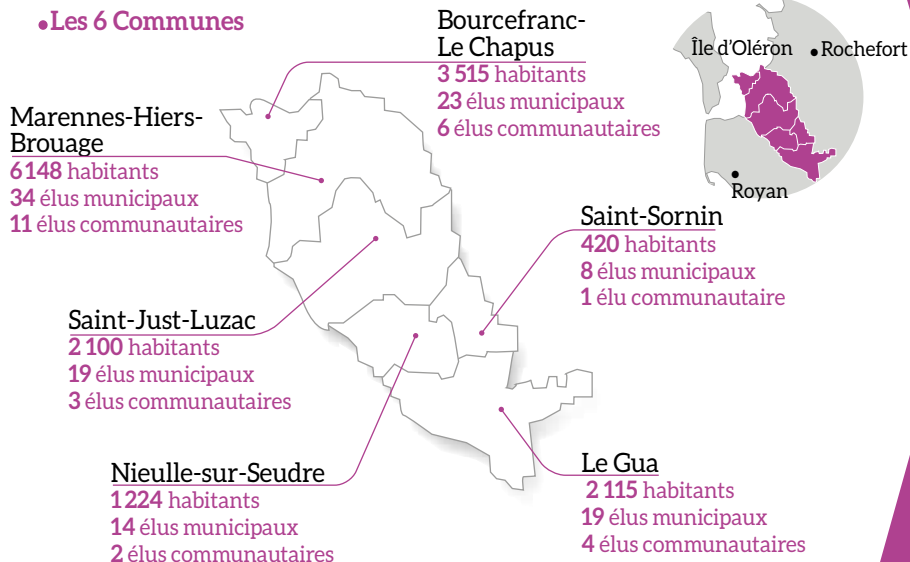


Le Conseil communautaire	p. 5
Le bureau	p. 6
Les compétences	p. 7
L'organigramme des services	p. 8

Le territoire

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes compte 6 Communes rassemblant 15 522 habitants sur un territoire de 182 km².

• Les 6 Communes



* Population municipale 2022 - INSEE

117

conseillers municipaux

27

conseillers communautaires

Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté de Communes, le Conseil communautaire se réunit en séance publique environ une fois par mois, afin de délibérer. Renouvelé à l'occasion des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020, il est composé de 27 conseillers.

Les conseillers communautaires par communes :

MARENNES-HIERS-BROUAGE (11 sièges)

- Mme Claude BALLOTEAU
- M. Jean-Marie PETIT
- Mme Frédérique LIÈVRE
- Mme Catherine BERGEON
- M. Philippe LUTZ
- Mme Michelle PIVETEAU
- M. Alain BOMPARD
- Mme Mariane LUQUÉ
- M. Jean-Pierre FROC
- M. Philippe MOINET
- M. Richard GUÉRIT

BOURCEFRANC-LE CHAPUS (6 sièges)

- M. Guy PROTEAU
- Mme Sabrina HUET
- M. Jean-Marie BERBUDEAU
- Mme Patricia PARIS
- M. Philippe BIARD
- M. Jean-Louis BERTHÉ

LE GUA (4 sièges)

- M. Patrice BROUHARD
- Mme Béatrice ORTEGA
- M. Stéphane DELAGE
- M. Joël CHAGNOLEAU

SAINT-JUST-LUZAC (3 sièges)

- Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU
- M. Jean-Pierre MANCEAU
- M. Jean-Lou CHEMIN

NIEULLE-SUR-SEUDRE (2 sièges)

- M. François SERVENT
- Mme Ingrid CHEVALIER

SAINT-SORNIN (1 siège)

- M. Joël PAPINEAU

Le Bureau

Élu par l'ensemble des conseillers communautaires, le bureau est l'organe exécutif de la collectivité.

Le Président



Patrice BROUHARD

Président

Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale.
Maire du Gua.

Les Vice-Présidents



Jean-Marie PETIT

1^{er} vice-président

Chargé de la gestion des zones humides et de la valorisation des marais.
Maire délégué de la Commune déléguée de Hiers-Brouage.



François SERVENT

4^e vice-président

Chargé du développement durable et de l'accueil des Gens du voyage.
Maire de Nieulle-sur-Seudre.



Joël PAPINEAU

2^e vice-président

Chargé du développement économique.
Maire de Saint-Sornin.



Alain BOMPARD

5^e vice-président

Chargé de la culture, du sport et de la coopération interterritoriale.
Conseiller municipal de Marennes-Hiers-Brouage.



Guy PROTEAU

3^e vice-président

Chargé du tourisme et du patrimoine.
Maire de Bourcefranc-Le Chapus.



Mariane LUQUÉ

6^e vice-présidente

Chargée des affaires sociales et de l'habitat.
Adjointe au maire de Marennes-Hiers-Brouage.

La conférence des maires

Cette instance permet d'associer aux travaux du bureau communautaire :



Claude BALLOTEAU

Maire de Marennes-Hiers-Brouage.



Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU

Maire de Saint-Just-Luzac.

Commissions

Six commissions, réunies au moins une fois par trimestre, sont chargées d'étudier les questions qui sont ensuite soumises au Conseil communautaire, dans divers domaines :

- Gestion des zones humides - GEMAPI
- Développement économique
- Tourisme et Patrimoine
- Culture – Sport – Coopération
- Moyens communautaires et mutualisation
- Régie des Déchets

Afin d'associer les Communes à la vie de l'intercommunalité, ces commissions sont élargies à des conseillers municipaux.

Les Compétences

La Communauté de Communes (CdC) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, elle exerce trois blocs de compétences.

Éligible à la « DGF bonifiée », la CdC du Bassin de Marennes exerce toutefois un nombre de compétences plus important que celui des Communautés de Communes de sa catégorie. L'ensemble de ces compétences vise à assurer une cohérence et à rationaliser la gestion de nombreux services publics dédiés à la population.

Compétences obligatoires

- **Développement économique**
Aménagement, entretien et gestion de Parcs d'Activités Économiques.
Politique locale du commerce
- **Aménagement de l'espace communautaire**
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).
Zones d'Aménagement Concerté.
Valorisation des marais classés en zones sensibles.
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**
- **Eau**
- **Assainissement**

Compétences optionnelles

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
Préservation des marais.
- **Politique du logement et du cadre de vie**
Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat.
Programme Local de l'Habitat (PLH).
- **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**
Voies des zones d'activités et d'accès aux équipements communautaires.
Itinéraires cyclables pour les liaisons intercommunales.
- **Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire**
Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs.
Soutien aux associations.
- **Action sociale d'intérêt communautaire**
Insertion économique et sociale, emploi et formation professionnelle.
Politique éducative en direction de l'enfance-jeunesse.
Analyse des besoins sociaux.
Service d'aide à domicile.
- **Création et gestion de maisons de services publics**

Compétences facultatives

- **Tourisme** : accueil, information et promotion touristique.
- **Actions dans les domaines culturels et artistiques.**
- **Participations aux dépenses d'investissement des collèges.**
- **Politique en matière de sécurité.**
- **Infrastructures et réseaux de consommations électroniques.**

LES FINANCES 2024

Les flux financiers de la Communauté de Communes sont retracés dans différents budgets en fonction des activités réalisées.

- **Le budget général** est celui qui est financé par l'impôt.
- **Le budget de la Régie des déchets** enregistre l'ensemble de l'activité financière de la collecte et du traitement des déchets. Il est financé par la redevance des ordures ménagères.
- **Le budget de la plateforme de transit des produits de la mer** concerne la location des espaces et bureaux aux transporteurs. Il est financé par les loyers.
- **Les budgets des parcs d'activités économiques** enregistrent les aménagements des terrains, ils sont financés par la revente de ces derniers.

Le budget général en 2024 :

Recettes de fonctionnement		
	Impôts et taxes	72 %
		5 519 252 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties (taux 3%)		535 248 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux 4,58%)		37 191 €
Taxe d'habitation (taux 20%) et compensation fiscale TH		933 773 €
Contribution foncière économique (CFE) (taux 24,75%)		596 278 €
Régularisation de fiscalité		28 670 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		442 889 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)		329 540 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)		83 444 €
Attribution de compensation		33 486 €
Fonds de péréquation (FPIC)		176 974 €
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)		308 820 €
Taxe de Séjour		287 375 €
Fraction de TVA		1 725 564 €
	Dotations et subventions	14 %
		1 044 267 €
Dotations de l'État		651 962 €
Participations Europe, État, Région, Département, CARA, CARO...		392 305 €
	Produits des services, autres recettes et résultats antérieurs	14 %
		1 114 336 €
	Total	7 677 855 €

Dépenses de fonctionnement		
Fournitures et services	16 %	957 060 €
Frais de personnel	24 %	1 460 374 €
Autres charges de gestion	34 %	2 018 291 €
Atténuation de produits	21 %	1 262 828 €
Charges financières	0 %	15 262 €
Opérations d'ordre	5 %	276 156 €
Charges exceptionnelles	0 %	5 928 €
Total	100 %	5 995 899 €

Remboursement de 60 506 € en capital et de 15 261 € en intérêts, soit une annuité de la dette de 75 767 €.

Opérations d'investissement (budget général)		
Aménagements Parc d'activités Les Grossines		411 665 €
Itinéraires cyclables		235 793 €
GEMAPI		66 297 €
Réhabilitation de l'ancien siège rue Foch		14 057 €
Création Aire de grands passages des Gens du voyage		18 577 €
Aides à l'amélioration de l'habitat		29 040 €
Participation Pont flottant Port de la Cayenne		28 844 €
Opérations diverses		119 456 €
Total		923 729 €

Le budget de la Régie des déchets

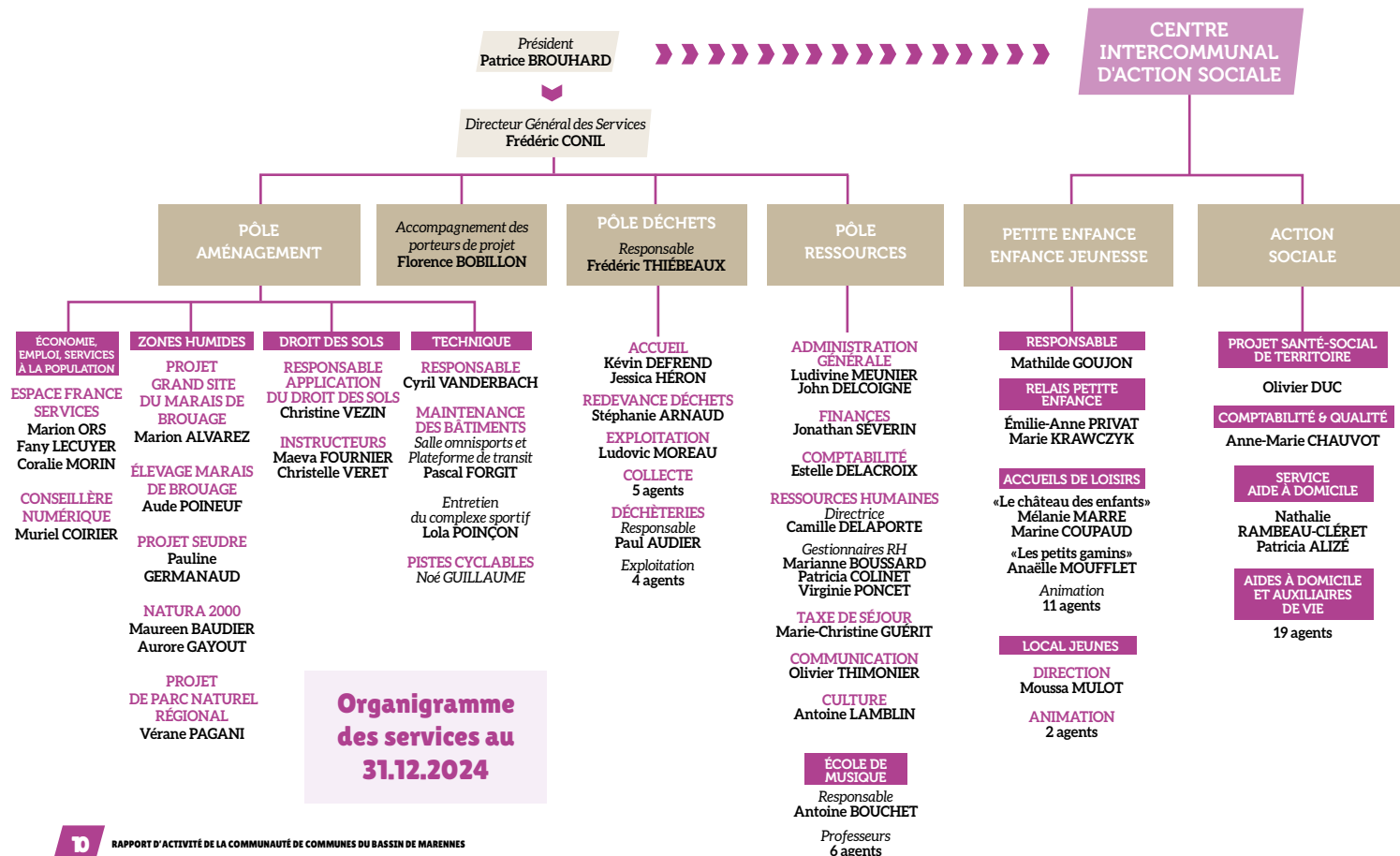
Le budget de la Régie des déchets comptabilise l'ensemble des recettes et dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Recettes d'exploitation		
Redevance et facturation déchèterie	67 %	2 235 269 €
Autres recettes	33 %	1 079 636 €
Total		3 314 905 €

Dépenses d'exploitation		
Fournitures et services	33 %	989 606 €
Frais de personnel	26 %	788 606 €
Autres charges de gestion	41 %	1 224 746 €
Total		3 002 957 €

Remboursement de 129 673 € en capital et 6 010 € en intérêts soit une annuité de la dette de 135 683 €.

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES



L'ESPACE FRANCE SERVICES

Avec près de 8 000 accompagnements effectués en 2024 et un taux de finalisation des démarches de 82%, l'Espace France services de la Communauté de Communes a joué pleinement son rôle afin d'accompagner les administrés dans leurs démarches du quotidien.

L'Espace France services, ce sont deux conseillères spécialement formées pour aider les habitants dans leurs démarches en ligne auprès de 12 opérateurs nationaux. C'est aussi une multitude de partenaires spécialisés dans des domaines variés - santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi - qui, pour certains, tiennent des permanences sur rendez-vous.

Situé au siège de la collectivité, l'Espace France services a accompagné en 2024 près de 5 200 personnes dans les domaines variés de l'emploi et de la formation, de l'insertion des jeunes, de la justice, du social ou de la retraite ; certaines personnes ayant été accompagnées dans plusieurs démarches :

- 2 551 usagers accompagnés individuellement,
- 1 467 usagers reçus en permanence,
- 1 121 usagers en formation.

Cela représente plus de 34 accompagnements en moyenne par jour, soit une personne accompagnée toutes les 7 minutes si on le rapporte au nombre d'heures d'ouverture. Ces chiffres témoignent de l'intérêt de ce service public, qui facilite la vie à nombre d'habitants.

Conseillère numérique

Afin d'aider les administrés à mieux maîtriser les outils numériques, la Conseillère numérique du Bassin de Marennes propose des ateliers individuels et collectifs, et tient des permanences dans chaque commune du territoire.

En 2024, 30 ateliers collectifs thématiques ont ainsi été proposés à 91 participants. 284 personnes ont bénéficié de 370 accompagnements individuels.

59 % de 60 ans et +
35 % de 35 à 60 ans
6 % de 18 à 35 ans



CONSEILLÈRE
NUMÉRIQUE

Accompagnement individuel
à la prise en main d'un smartphone.



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Projet Grand Site du marais de Brouage	p. 13
Feu vert de l'état pour la création d'un Parc naturel régional	p. 14
Préservation et valorisation du marais de la Seudre	p. 15
L'animation Natura 2000	p. 16
L'urbanisme et l'application du droit des sols	p. 18
L'amélioration de l'habitat	p. 19



Projet Grand Site du marais de Brouage

En 2024, l'écriture du programme d'action du Projet Grand Site a connu d'importantes avancées, pour pouvoir être finalisé en 2025.

Le projet, porté par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan avec l'ensemble des acteurs concernés, vise à mettre en œuvre un projet de préservation des paysages et de valorisation du marais qui doit aboutir, à terme, à la labellisation Grand Site de France.

L'année 2024 a permis d'affiner le programme d'action, notamment de prioriser et de temporaliser les nombreuses actions préalablement identifiées. La réunion du comité de pilotage du projet et l'organisation de six comités techniques ont permis de préfigurer les fiches actions associées au projet.

Deux études sont venues enrichir le dossier : l'une relative aux effets du réchauffement climatique sur les paysages, l'autre sur la fréquentation du marais.

Des interventions auprès des 13 conseils municipaux concernés par le projet ont permis aux élus de mieux s'emparer du sujet.

Enfin, un comité des habitants du marais de Brouage a été installé. 45 personnes ont décidé de s'y engager. Leur implication a commencé par la rédaction collective d'une charte de fonctionnement du comité. Les membres ont ensuite été invités à apporter leur regard sur le projet et sur l'avenir du marais compte tenu des changements climatiques.

L'ensemble de ces travaux ont permis d'alimenter le dossier, à finaliser et à soumettre au service de l'État en 2025 en vue d'une entrée dans la phase opérationnelle du Projet Grand Site.



Réunion du comité des habitants à Broue.



Alain Bompard,
Vice-président

chargé de la coopération interterritoriale, suit les grands projets aux thématiques multiples que la CdC porte avec ses partenaires institutionnels et particulièrement ses intercommunalités voisines.



Jean-Marie Petit,
Vice-président

a en charge la gestion des zones humides et la valorisation des marais. Il suit notamment les actions d'entretien et de réhabilitation de leurs réseaux hydrauliques, et la mise en œuvre de l'animation Natura 2000.



Les 5 missions des Parcs Naturels Régionaux

(article R333-4 du Code de l'Environnement) :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et des paysages,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- l'expérimentation et l'innovation.

Feu vert de l'État pour la création d'un Parc naturel régional

En août 2024, l'État a émis un avis favorable à la création d'un Parc naturel régional (PNR) sur les marais du littoral charentais. Une décision importante qui reconnaît la pertinence d'un PNR afin de mieux protéger et valoriser un territoire remarquable mais fragile.

Pour se prononcer en faveur du projet, le Préfet de Région s'est notamment appuyé sur les avis favorables formulés par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, dont les experts sont venus évaluer le projet en juillet 2024 lors d'une visite de terrain.

Un Syndicat mixte de préfiguration du Parc devra être créé. Y participeront l'ensemble des collectivités concernées : Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Charente-Maritime, 7 EPCI et près de 70 Communes.

Ce syndicat sera chargé de lancer et de piloter l'élaboration de la charte du futur PNR, c'est-à-dire le contrat qui formalise et concrétise le projet de territoire.



Avec un Parc, les collectivités espèrent mieux coordonner les actions en matière de préservation du patrimoine naturel et paysager, notamment en ce qui concerne les zones humides, et fédérer les acteurs locaux autour d'un projet de développement économique durable dans un contexte de changement climatique.



Préservation et valorisation des marais salés de la Seudre

La CdC du Bassin de Marennes poursuit son action avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, en mobilisant les différents acteurs du territoire autour d'une stratégie définie collectivement.

La préservation de ce marais, aménagé historiquement par l'Homme, repose sur le maintien d'activités durables qui assurent son entretien et favorisent la biodiversité. Il s'agit donc de favoriser certaines activités pour éviter la déprise.

Des travaux cartographiques et des prospections menées avec le Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron ont mis en lumière l'imbrication des usages, soulignant la nécessité de coordonner les différentes activités.

Le développement de la saliculture est une piste qui est explorée. Trois sauniers exercent encore et de nouveaux porteurs de projets semblent intéressés. Une étude a été confiée à l'association des étangs et marais de l'île de Ré afin d'identifier les marais susceptibles d'être réhabilités et à estimer le potentiel économique de cette filière.

Afin de prendre en compte les enjeux climatiques, une collaboration avec le Syndicat mixte du Bassin de la Seudre vise à mieux comprendre le fonctionnement hydraulique du marais. Une modélisation confiée à l'UNIMA permet d'analyser l'impact de la montée du

niveau de la mer sur l'alimentation en eau des bassins, afin d'adapter la stratégie de réhabilitation en priorisant les zones les plus viables à moyen et long terme.

Le marais étant également confronté à la prolifération du Baccharis, une espèce exotique envahissante, un inventaire a été réalisé en 2023, révélant une colonisation généralisée. Un document de sensibilisation a été diffusé auprès des propriétaires et une stratégie globale de lutte sera élaborée en 2025.

Enfin, les actions de sensibilisation du grand public se sont poursuivies, avec des sorties nature, des stands lors d'événements locaux et une collaboration avec l'École d'architecture et paysage de Bordeaux. Ce partenariat a permis d'apporter un regard neuf sur le territoire à travers des cartes, dessins et projets exposés à Saujon, contribuant à valoriser et à mieux faire connaître ce patrimoine naturel unique.

Projet cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union européenne avec le Fonds européen pour le développement régional (FEDER)



Un flyer pour la lutte contre le Baccharis a été diffusé.

L'animation Natura 2000

La CdC du Bassin de Marennes porte l'animation de 4 sites Natura 2000 (voir carte), ce qui lui permet de mettre en œuvre des actions concrètes à une échelle cohérente pour la préservation du patrimoine naturel de ces territoires.

Elle met en œuvre les actions définies dans les Documents d'Objectifs Natura 2000, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, chacun d'eux s'engageant volontairement dans l'atteinte des objectifs.

Cistude d'Europe, espèce protégée au titre de Natura 2000.



Deux animatrices sont à disposition de l'ensemble des porteurs de projets du territoire, qu'ils soient privés ou publics, et de manière gratuite, pour les conseiller sur leurs projets, les aider à accomplir leurs démarches administratives liées à l'environnement et répondre à toute question qu'ils pourraient se poser.

• En 2024 : 18 chartes Natura 2000 signées

- 7 chartes sur le marais de Brouage : avec 189 ha engagés contre 153 ha en 2023.
- 11 chartes sur le marais de la Seudre : avec 172 ha engagés contre une cinquantaine en 2023.

• Mesures Agro-Environnementales et Climatiques(MAEc) :

Les MAEc sont un outil essentiel de soutien à l'élevage extensif dont le rôle est primordial pour la conservation de la biodiversité. Le service Natura 2000 est partenaire de la Chambre d'Agriculture pour accompagner les agriculteurs dans leurs engagements, le suivi de leurs dossiers ou l'animation de formations.

Depuis le début de la nouvelle campagne 2023-2027, se sont engagées en MAEc :

- 153 exploitations (soit 5 305 ha) sur le marais de Brouage.
- 71 exploitations (soit 2 266 ha) sur les marais de la Seudre.

• Contrats Natura 2000

Signés pour une durée maximum de 5 ans, ils permettent à des propriétaires de financer des travaux en faveur de la biodiversité.

- Aux gîtes Beaulieu à La-Gripperie-Saint-Symphorien, un contrat a permis de dégager d'anciens sites de ponte de Cistudes d'Europe qui ont effectivement réinvesti le lieu, et de mettre en place un pâturage ovin pour entretenir la prairie.
- Avec le Conservatoire d'espaces naturels à Saint-Just-Luzac, un contrat a permis la restauration écologique d'une partie de marais : débroussaillage, arrachage d'espèces exotiques envahissantes, restauration d'ouvrages hydrauliques et création d'îlots de nidification désormais fréquentés par trois espèces protégées au titre de Natura 2000 : l'Avocette élégante, l'Échasse blanche et la Sterne Pierregarin.
- Avec la Commune de La-Gripperie-Saint-Symphorien, un contrat sur le bois du Grondin et sa mare forestière a permis de rajeunir une parcelle de landes par broyage pour conserver la végétation typique de cet habitat, et de faciliter la présence d'espèces comme la Cistude d'Europe qui a trouvé sur les berges de la mare un site de ponte propice.
- Avec le Conservatoire d'espaces naturels à La-Gripperie-Saint-Symphorien, un contrat a permis de mener une expérimentation de lutte contre l'envahissement d'une parcelle de landes par la Fougère Aigle, avec un brise-fougère à traction animale.

● Actions de sensibilisation

- 4 publications : lettre d'information À Ras 2 Marais n°17, plaquette sur les chauves-souris, 1^{er} numéro d'une lettre d'information du site Natura 2000 Les Landes de Cadeuil, plaquette de présentation du réseau Natura 2000.
- 8 animations : Fête de la Nature, Nuit de la Chauve-souris et diverses sorties nature sur l'ensemble des sites Natura 2000 pour faire découvrir la biodiversité et parler du lien avec les activités économiques ou le patrimoine bâti.

● Accompagnement des porteurs de projets

Le service Natura 2000 est là pour aider tout porteur de projet qui le souhaite à remplir ses dossiers réglementaires liés à l'environnement.

En 2024 :

- Côté Brouage : 12 dossiers d'évaluation d'incidences ont été accompagnés, 6 avis ont été émis pour des demandes de travaux relevant du protocole marais, et un avis a été formulé concernant le projet d'extension de la Réserve naturelle régionale de La Massonne.
- Côté Seudre : 19 dossiers d'évaluation d'incidences ont été accompagnés et 4 avis ont été émis pour des demandes de travaux relevant du protocole marais.
- Côté Oléron : 6 dossiers d'évaluation d'incidences ont été accompagnés et 7 avis ont été émis pour des demandes de travaux relevant du protocole marais.
- Côté Landes de Cadeuil : 1 dossier d'évaluation d'incidences a été accompagné.

Parallèlement, le service Natura 2000 a également été sollicité pour venir en appui aux services instructeurs sur divers dossiers, ou pour du conseil sur des travaux sans autorisations réglementaires ou encore pour assurer l'articulation de la politique Natura 2000 avec les autres projets de territoire.

Île d'Oléron

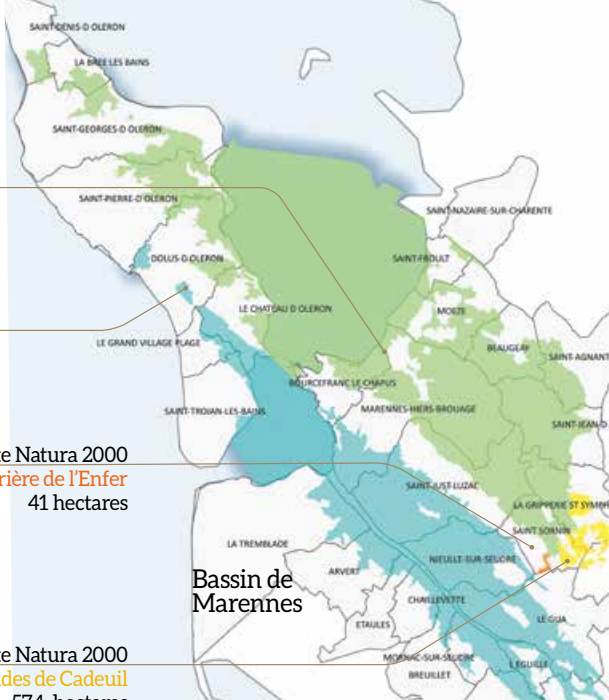
Site Natura 2000
Marais de Brouage
et du nord Oléron
26 000 hectares

Site Natura 2000
Marais de la Seudre
et du sud Oléron
14 000 hectares

Site Natura 2000
Carrière de l'Enfer
41 hectares

Bassin de
Marennes

Site Natura 2000
Landes de Cadeuil
574 hectares



L'amélioration de l'habitat

Après plusieurs programmes mis en place depuis 2007 pour aider à la rénovation de l'habitat ancien, la Communauté de Communes a lancé en 2022 une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) auquel participent également les Communes avec une priorisation pour la revalorisation et la redynamisation des centre-bourgs. 8500000 € d'aides ont été programmés sur cinq ans.

L'objectif est d'aider les propriétaires occupants disposant de faibles ressources à réhabiliter leur logement, à l'adapter au vieillissement et au handicap, ou à l'améliorer tout en luttant contre la précarité énergétique. L'OPAH-RU veut aussi permettre de produire des logements aidés à destination des populations à faible revenu, tout en résorbant l'habitat dégradé voire indigne ou vacant.

● Les projets aidés en 2024 :

- 34 ménages propriétaires occupants :
 - 2 projets de lutte contre l'habitat indigne
 - 14 projets de lutte contre la précarité énergétique
 - 18 projets d'adaptation du logement pour le maintien à domicile
- Montant total des travaux : 1 028 570 € TTC
 - 712 505 € TTC de travaux contre la précarité énergétique
 - 161 868 € TTC de travaux pour le maintien à domicile
 - 154 197 € TTC de travaux contre l'habitat indigne
- Montant total des aides : 853 587 €, soit 83% des coûts
 - 780 494 € de l'Agence nationale de l'habitat
 - 52 005 € de la Communauté de Communes
 - 21 088 € des caisses de retraite

● Animation et permanences en 2024 :

- Communication/sensibilisation :
 - Participation au Forum « Bien vieillir » en janvier, aux Journées France services en octobre, au salon de l'habitat de Marennes en novembre,
- 17 permanences, accueillant 92 personnes dont 89 propriétaires occupants, 2 propriétaires bailleurs et 1 locataire.



Installation d'une douche à l'italienne pour plus d'autonomie.

© DR

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SHAPERS CLUB

- Les grandes orientations p. 21
- Les Parcs d'Activités Économiques p. 22
- L'ERIP pour accompagner vers l'emploi p. 23

De par sa compétence Développement économique, la Communauté de Communes est l'interlocuteur privilégié des entreprises. En lien avec la Région, elle soutient les entrepreneurs dans le développement de leur activité, au bénéfice de la création de richesses et d'emplois.

Son rôle :

- Accompagner le développement des entreprises locales et l'installation de nouvelles, notamment dans leur recherche de locaux ou de site d'implantation,
- Aider à la création et à la reprise d'activité,
- Promouvoir le territoire pour attirer de nouvelles entreprises,
- Soutenir l'emploi et accompagner au recrutement,
- Mettre en contact les entreprises avec les partenaires institutionnels.

Les grandes orientations

- La poursuite du programme d'aménagement et de commercialisation des Parcs d'Activités Économiques pour permettre le développement et l'accueil de nouvelles entreprises.
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs économiques locaux en faveur de l'accompagnement technique et financier des porteurs de projets.
- La politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, pour conserver l'équilibre économique sur le territoire entre revitalisation des centres-bourgs et Parcs d'Activités Économiques.
- Le soutien à la filière élevage notamment dans le cadre d'un Projet alimentaire territorial en partenariat avec la CDA Rochefort Océan.



Le soutien à l'élevage extensif parmi les actions prioritaires.



Joël Papineau,
Vice-président

s'investit pour le développement économique du territoire. Il s'agit de définir des stratégies d'investissement dans les pôles d'activités et de développer les partenariats avec les forces économiques locales et d'accompagner les porteurs de projet.



Maire de Saint-Sornin

Les Parcs d'Activités Économiques

Totalement viabilisées lors de leur commercialisation (voirie et réseaux divers), les parcelles des Parcs d'activités ont vocation à accueillir des activités essentiellement commerciales, artisanales ou tertiaires.



Deux chambres froides pour les produits de la mer.

6 Parcs d'activités sont ainsi répartis sur 5 Communes :

- Les Groies à Nieulle-sur-Seudre
- Fief de Feusse à Marennes-Hiers-Brouage
- Les Grossines à Marennes-Hiers-Brouage
- Le Riveau à Bourcefranc-Le Chapus
- Les 4 Moulins à Saint-Just-Luzac
- Omégua / Les Justices au Gua.

Chambres froides à la plateforme de transit

En 2024, la Communauté de Communes a installé deux chambres froides à la plateforme de transit des produits de la mer à Bourcefranc-Le Chapus, pour le stockage des poissons et des crustacés, permettant aux professionnels de développer la commercialisation de produits de qualité.

De 107 m² chacune, elles sont équipées d'afficheurs de température avec enregistrement et alerte, et d'un rideau d'air afin de limiter les déperditions de fraîcheur. Montant des travaux : 221 000 € HT.

Ouverture du Shapers club

Installé sur une friche commerciale dans la Parc d'activités Les Grossines à Marennes, le *Shapers club* a ouvert ses portes en juin 2024 grâce au travail conjoint de la Communauté de Communes, de la mairie de Marennes et de l'Établissement public foncier.

D'une superficie de 1 800 m², le *Shapers club* accueille un atelier de fabrication de planches de surf, mais aussi une boutique, un bar, une salle de training, un skate park.

Les alentours ont été aménagés par la CdC. Le revêtement de 124 m² de zone de stationnement a été réalisé en pavés fabriqués avec 3,7 tonnes de coquilles d'huîtres recyclées. Fortement drainant, ce procédé permet aussi de lutter contre les îlots de chaleur en réfléchissant les rayons du soleil.

L'ERIP pour accompagner vers l'emploi

La CdC du Bassin de Marennes gère un Espace régional d'information de proximité (ERIP) en partenariat avec la CdC de l'île d'Oléron. Il s'agit d'un service mis en place par la Région et financé par l'Union européenne, afin d'orienter les administrés en matière d'emploi, de formation et d'orientation professionnelle.

L'ERIP s'adresse à toute personne, quel que soit son âge, scolarisée, active (salariés, demandeurs d'emploi), employeur... Il propose une information de premier niveau sur les métiers, les formations, le développement des compétences, l'évolution professionnelle, la validation des acquis de l'expérience (VAE), la création ou reprise d'entreprise...

Une conseillère accueille le public et propose gratuitement toute une gamme de services :

- ressources documentaires,
- entretiens individuels,
- mise en contact avec des structures spécialisées,
- ateliers et événements.

En 2024 l'ERIP à Marennes, ce sont :

- 75 personnes accueillies en rendez-vous individuel puis réorientées
- 104 personnes ayant participé à l'une de 11 sessions de 3 ateliers « socles » sur la création/reprise d'entreprise, sur la découverte du territoire, sur la reconversion professionnelle.
- 36 personnes ayant participé à 6 autres ateliers plus ponctuels sur les métiers du tourisme, du sanitaire et social notamment.
- 600 personnes rencontrées lors d'une trentaine d'événements : Forums de l'emploi, Forums des métiers, Nuit de l'orientation, semaine de l'industrie, journées des métiers du bâtiment, rendez-vous de la transmission, Petits déj de la création, job dating, visite d'entreprises...



Les ateliers thématiques en petits groupes permettent aux personnes d'obtenir des informations concrètes.

LA GESTION DES DÉCHETS



La collecte et valorisation des déchets

Pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes comme pour de nombreuses autres intercommunalités, le service d'élimination des déchets est scindé en deux avec les missions distinctes que sont la collecte d'une part, et le traitement d'autre part.

Si la collecte est assurée directement en régie par les services de la Communauté de Communes, la compétence traitement est en partie déléguée au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) de Rochefort depuis 2012.

En 2024, la Régie des déchets a assuré :

- la collecte sélective des emballages ménagers (sacs jaunes),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la gestion des points d'apports volontaires (papier/journaux, verre, textiles),
- la gestion des deux déchèteries :
 - La Madeleine au Gua,
 - Le Bournet à Saint-Just-Luzac,
- la communication et la sensibilisation du public en matière de prévention et de réduction des déchets,
- la facturation de la Redevance incitative mise en place en 2015.



François SERVANT

Vice-président, chargé du développement durable et de l'accueil des gens du voyage

suit le travail des équipes de la régie des déchets (collecte, valorisation, traitement) et la sensibilisation au tri.

Maire de Nieulle-sur-Seudre

Je maîtrise le volume
de mes déchets

=

Je maîtrise ma facture !





Depuis avril 2024,
les gravats des professionnels
du bâtiment sont accueillis
sur des sites
de traitement spécialisés.

GESTION DES DÉCHETS

Des nouvelles filières en déchèterie

L'année 2024 a marqué le début d'un processus de développement de nouvelles filières en déchèterie.

En premier lieu, la contractualisation avec l'éco-organisme OCAB, coordonnateur agréé pour la filière du bâtiment, a permis la mise place progressive des filières spécifiques de récupération des déchets du bâtiment. Le plâtre a été le premier flux concerné. Suivront en 2025 les plastiques, le bois et les menuiseries vitrées.

Plusieurs filières pour les déchets des ménages ont également été mises en place : pour les jeux/jouets et articles de bricolage et de jardin (avec l'éco-organisme Écomaison), pour les articles de sport et loisir ainsi que les articles thermiques de bricolage et de jardin (avec l'éco-organisme Écologic).

Ces filières sont financées par les écocontributions des acheteurs de produits neufs ou par les contributions de ceux qui mettent ces produits sur le marché. Ainsi les coûts de collecte et de valorisation sont pris en charge directement par les éco-organismes soit par une prise en charge financière passant par un soutien versé à la collectivité soit par une prise en charge opérationnelle. Dans ce dernier cas, c'est l'éco-organisme qui assure en direct la collecte et la valorisation de ces déchets.



Gestion des déchets organiques

En 2024, 115 nouveaux foyers ont été équipés de composteurs, portant à 1 568 le nombre de foyers ainsi équipés depuis 2018.

Ainsi en 2024, ce sont plus de 66 tonnes de déchets qui ont été valorisées avec la création de ces nouvelles filières.

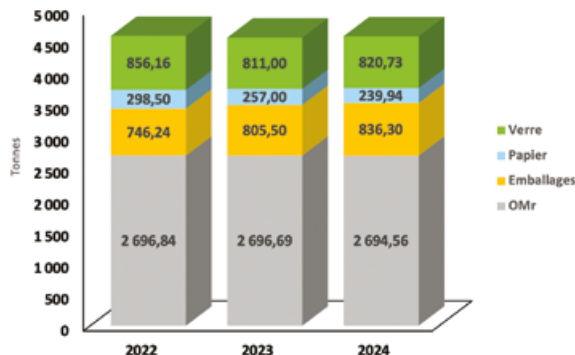
Étude d'optimisation du service

En 2024, la Communauté de Communes a lancé une étude d'optimisation de son service public de prévention et de gestion des déchets.

Objectifs : optimiser les prestations proposées aux usagers tout en maîtrisant les coûts.

Les ordures ménagères et assimilées (OMA) en 2024

La production d'ordures ménagères résiduelles en 2024 montre encore une stabilité remarquable par rapport à l'année 2023. Pour les autres flux en revanche, les changements sont plus marqués. La tendance à la hausse de la quantité d'emballages recyclables se perpétue avec une augmentation de près de 4 % en 2024 après une hausse de 8 % en 2023. Le geste de tri continue donc à être de plus en plus pratiqué par les habitants. Il en va de même pour le verre qui augmente de 1,2 % après une diminution en 2023. La diminution du gisement des papiers explique la poursuite de la baisse de la collecte de ce flux (-6,6 %).



Les déchèteries

Après une baisse importante de la collecte de déchets en déchèterie en 2023 (-16,6 %), 2024 a connu un rebond de + 5,3 %. Ainsi, 5 630 tonnes y ont été collectées contre 5 142 tonnes en 2023. Les conditions climatiques plus favorables à la croissance des végétaux permettent d'expliquer la production de déchets verts plus élevée. Quant au tout-venant, malgré une amélioration substantielle du tri avec un report très important de tonnes sur le flux de mobilier (+125 tonnes) et dans une moindre mesure sur le bois (+48 tonnes), nous constatons une nette augmentation du tonnage (+112 tonnes).

2024 en chiffres :

6
chauffeurs-rippeurs
employés pour la collecte
des déchets



5
agents
de déchèterie

3
techniciens
administratifs

2
agents dédiés à l'accueil,
à la redevance et à
la gestion du parc
de contenants

10 318
tonnes de déchets
collectés



soit **665** kg/hab.

PERSPECTIVES 2025

- Mise en application des conclusions de l'étude d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets.
- Poursuite de la mise en place des filières de tri en déchèterie, notamment pour les déchets du bâtiment.
- Poursuite de la distribution des composteurs individuels.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Le recours aux panneaux solaires:
une solution à étudier avec un
conseiller énergie.*



Aide aux économies d'énergie

Dans le cadre de sa politique sociale et environnementale, la Communauté de Communes propose les services de la plateforme CARA Rénov' pour informer et conseiller ses habitants désireux de faire des économies d'énergie.

Mis en place avec la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique, Cara Rénov' est un service public neutre et gratuit, qui s'adresse à tous les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation de leur logement, réduire leurs factures d'énergie, améliorer leur confort et valoriser leur bien, quels que soient leurs revenus.

Il propose un accompagnement personnalisé : simple information pour initier une réflexion, assistance technique ponctuelle pour un problème particulier, solutions de financements, accompagnement de A à Z pour le montage et le suivi de dossiers.

En 2024, Cara Rénov' sur le Bassin de Marennes, c'est :

148 dossiers traités dont :

- 118 appels téléphoniques pour un conseil de 1^{er} niveau
- 30 rendez-vous pour un conseil personnalisé
- 2 conférences gratuites à Marennes, les 7 mars et 18 octobre 2024, sur les leviers d'amélioration énergétique du logement : chauffage, isolation, ventilation, matériaux biosourcés, aides financières...



L'eau, on l'aime, on la préserve !

Parce que l'eau potable est précieuse, la CdC s'est associée à Eau 17, le service public de l'eau en Charente-Maritime, pour lancer au cours de l'été 2024 une vaste campagne de sensibilisation visant à sa préservation.

Habitants, vacanciers, mais aussi hébergeurs de tourisme ont été sensibilisés à l'usage de l'eau autour de sept thématiques : la douche, l'arrosage, le lavage des dents, la vaisselle, le rinçage en retour de plage, le lavage de voiture et la piscine, avec à chaque fois des chiffres de consommation d'eau et des astuces pour limiter celle-ci.

L'ACTION SOCIALE ET FAMILIALE

En 2024, plus de 234 personnes ont été accompagnées par le service d'aide à domicile du CIAS, ce qui représente 26 300 h d'intervention effectuées par 12 auxiliaires de vie et 15 aides à domicile.



Mariane LUQUÉ,
Vice-présidente

est chargée des affaires sociales : elle suit à ce titre le travail du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) dans la mise en œuvre du projet santé-social de territoire en faveur des plus fragiles et des familles.

Adjointe au maire de
Marennes-Hiers-Brouage.

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes met en œuvre la politique sociale et familiale de la Communauté de Communes avec notamment: l'analyse des besoins sociaux du territoire, l'aide à domicile des personnes dépendantes, l'accueil des jeunes enfants, des enfants et des adolescents.



Le projet santé-social de territoire

Le CIAS anime et met en œuvre un « Projet santé-social de territoire » dont les objectifs sont de mieux coordonner les acteurs du social et de la santé, de renforcer l'accès aux droits et aux soins, et de permettre un meilleur accompagnement des familles en s'appuyant sur deux dispositifs: la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF de la Charente-Maritime, et le Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Nouvelle-Aquitaine.



Les axes d'action du Contrat Local de santé :

- accompagner les projets de santé sur le territoire,
- développer le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et réorganiser la coordination gériatrique,
- favoriser la prévention et la lutte contre le non-recours aux soins,
- sensibiliser les acteurs à la santé environnementale,
- améliorer les parcours de santé et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques.

Les axes d'action de la Convention Territoriale Globale :

- l'accès aux droits et aux services,
- le lien social et intergénérationnel,
- l'inclusion numérique.
- la cohérence éducative.



Parmi les actions en 2024

- Forum sur le « bien vieillir » à domicile le 18 janvier,
- Forum sur l'accueil familial le 30 avril,
- Forum sur la santé mentale le 14 octobre,
- Venue du « Bus de Léa » pour les aidants familiaux,
- Venue du camion « Santé En Mouvement »,
- Semaine de la santé environnementale en juin,
- Suivi des projets de santé : maison de santé au Gua, pôle médical à Marennes,
- Développement des outils de coordination des parcours de soin auprès des professionnels,
- Sensibilisation des partenaires sur des thématiques telles que la santé sexuelle des jeunes, la parentalité, les aides au maintien à domicile...



Activité motricité pour les tout-petits.

Sport en milieu scolaire

En 2024, le CIAS a contribué à financer :

- une « classe foot » au collège (4h de football par semaine), encadrée par deux éducateurs,
- des séances d'apprentissage de la natation pour les élèves de 6^e.

La CdC a contribué au financement des séances de voile pour les élèves de CM2.

Le service petite enfance

Animé par 2 éducatrices de jeunes enfants, le service petite enfance est un service ressource pour les parents et les assistantes maternelles (AM).

En 2024 :

- 170 rendez-vous pour répondre aux besoins et demandes de renseignements de 79 familles et 68 assistantes maternelles.
- 76 ateliers d'éveil dont ont bénéficié 31 assistantes maternelles et 112 enfants.
- Des animations pour les AM et les enfants qu'elles accueillent :
 - Cycle d'éveil sonore et ateliers de découverte,
 - Spectacle « À la recherche de Pablo »,
 - Exposition sur le thème « Se laisser guider par l'enfant »,
 - Animation « histoire projetée au plafond »,
 Matinées motricité.
- Des temps de professionnalisation pour les AM.
- Lieu d'accueil enfants-parents ouvert 22 matinées de janvier à juillet à Saint-Sornin.
- 25 enfants de 2 mois ½ à 6 ans accueillis chaque jour au multi accueil « Cap au vent moussaillons », géré par l'association Léo Lagrange en Délégation de service public.

Le service enfance

Les accueils de loisirs « Le château des enfants » et « Les petits gamins », accueillent les enfants de 3 à 11 ans tous les mercredis à Marennes plage et à l'école maternelle du Gua.

Une annexe est ouverte pendant les vacances d'été à Nieulle-sur-Seudre pour l'accueil « Les petits gamins ».

En 2024 :

- 299 enfants ont été accueillis en périscolaire (les mercredis) : 198 au Château des enfants et 101 aux P'tits gamins.
- 471 enfants ont été accueillis en extrascolaire (durant les vacances) : 309 au Château des enfants et 162 aux P'tits gamins.

L'équipe éducative a proposé tout au long de l'année des activités ludiques autour de nombreuses thématiques : projet potager, participation au projet « La santé environnementale dans tous ses états », projet intergénérationnel avec l'EHPAD du Gua, 4 séjours d'étés : équestre, dans le marais de Brouage, à la dune du Pilat et dans une ferme pédagogique.

Le service jeunesse

Labellisés « structure engagée dans l'accompagnement de projet de jeunes », les Locaux Jeunes accueillent les adolescents de 11 à 17 ans et proposent de nombreuses sorties et animations tout au long de l'année : les mercredis, samedis, et après le collège en période scolaire, et du lundi au vendredi pendant les vacances.

En 2024, 162 jeunes des 6 communes du Bassin de Marennes ont participé aux multiples projets sportifs, culturels, artistiques réalisés notamment avec leur implication dans des actions d'auto-financement : projet « La santé environnementale dans tous ses états », séjour au ski à La Mongie avec 2 formules : découverte de la montagne et formule sportive, chantier jeunes en partenariat avec le local Jeunes de Fouras, projet « Sports olympiques » avec découverte de diverses disciplines sportives et séjour au centre sportif de Bugeat (19), partenariat inclusif avec le Manoir Émilie, participation à la collecte de la banque alimentaire...



35 adolescents des Locaux Jeunes ont participé à la collecte de 2 711 kg de denrées pour la Banque alimentaire.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Ce dispositif a pour but principal de mettre à disposition des élèves des ressources complémentaires pour leur permettre de s'épanouir davantage dans leur environnement scolaire et réussir leur scolarité.

En 2023-2024, le CLAS s'est articulé autour d'un projet théâtre animé par la Compagnie Déculottée, avec un travail mené sur le thème de la différence et sur les dessous de la télé-réalité. Ce projet a donné lieu à deux représentations de la pièce ainsi créée, intitulée *Freak Show : le spectacle de l'aberration*, donnée sur la scène de L'Estran à Marennes et du Foyer rural du Gua.



Affiche "Freak Show : le spectacle de l'aberration"

Alain BOMPARD

Vice-président

chargé de la culture, du sport et de la coopération interterritoriale, suit l'activité des associations et les actions d'éducation artistique et culturelle.



École de musique du Bassin de Marennes

L'école de musique a poursuivi en 2024 son action afin de développer l'accessibilité de l'enseignement musical au plus grand nombre.

Avec 96 élèves inscrits pour l'année scolaire 2024-2025, les effectifs de l'école de musique sont restés stables. 50 d'entre eux ont bénéficié de droits d'inscription préférentiels du fait de leur quotient familial, montrant tout l'intérêt de cette politique tarifaire.

Le nombre total d'heures enseignées est resté le même avec 10h de coordination pédagogique et 38h de cours chaque semaine, impliquant 6 professeurs de musique : batterie, piano, guitare classique, accordéon, trompette, saxophone, clarinette.

De septembre à décembre 2024, 91 élèves des écoles élémentaires de Bourcefranc-Le Chapus, Brouage, Nieulle-sur-Seudre et Le Gua ont bénéficié d'intervention des professeurs, dans le cadre des « classes chantantes », financées par les communes.

Pour la deuxième année consécutive, une campagne de mécénat a permis de financer l'achat et la mise à disposition d'instruments pour les élèves aux faibles revenus, et d'organiser un stage avec des artistes chevronnés. Sept entreprises y ont participé pour un total cumulé de 3 400 € : Bricomarché, Bioriginelle, Fiat Giga Motors, Gedimat Talbot, McDonald's Marennes, Parc Aventure La Gataudière, E. Leclerc et Volkswagen Marennes.

*Stage des élèves
avec Laurent Salzard.*



Soutien à la vie associative et culturelle

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes soutient le sport notamment en assurant la gestion et l'entretien d'équipements comme le complexe sportif (judo et athlétisme), la salle omnisports, ou l'école de voile. Elle aide également financièrement les associations culturelles et sportives dont les activités sont identifiées comme d'intérêt communautaire, au travers d'une subvention annuelle.

Associations	Subventions 2023
Fêtes de l'Ostra	20 000 €
Centre Nautique de Plein Air - École de voile	20 000 €
Basket du Bassin de Marennes-Bourcefranc	10 000 €
Judo club du Bassin de Marennes	6 300 €
Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert (AMPA)	4 500 €
Festival Entre Vents et Marais	2 500 €
Brouage en costume passion	2 000 €
Festival Franco Fiesta	2 000 €
Les Lasses marennaïses	1 500 €
Festival Vision d'Afriques	2 000 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	800 €
TOTAL	71 600 €

Éducation artistique et culturelle

La Communauté de Communes coordonne et met en œuvre un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) qui réunit la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, le Rectorat, le Conseil départemental de la Charente-Maritime et la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron. Il vise à développer les projets de pratiques artistiques de 1 à 25 ans.

Deux types de projets sont soutenus : les résidences d'artistes francophones (portées par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes) et les projets des associations, Communes et autres établissements publics. Les projets sont élaborés et mis en œuvre suivant le rythme des années scolaires.

En 2024-2025, l'EAC c'est :

- 835 enfants et jeunes bénéficiaires dont 200 concernant les résidences d'artistes francophones,
- 16 projets soutenus au total,
- 30 000 € de subventions attribuées par la DRAC et 12 873 € de subventions attribuées par le Département,
- 87 000 € de coût total des projets (tous financements confondus), dont 18 000 € concernant les résidences d'artistes francophones (*Réseaux connectés* avec Birgit Mollemer & Julia Suero et Où sont les femmes du territoire avec Christel Rodriguez).

LE TOURISME ET LE PATRIMOINE

*Selon une étude de fréquentation,
Brouage a accueilli plus de
200 000 visiteurs en 2024.*



Guy Proteau,
Vice-président

*a en charge les dossiers liés
au tourisme et au patrimoine
sur le Bassin de Marennes,
avec notamment le développement
des pistes cyclables et l'application
de la taxe de séjour intercommunale.*

Maire de Bourcefranc-Le Chapus

Tourisme et patrimoine

La compétence tourisme est exercée par l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

→ Le tourisme en 2024 :

- 22 000 personnes accueillies dans les bureaux d'information touristique: Brouage, Marennes, Bourcefranc-Le Chapus.
- 1 500 000 visiteurs sur le site internet **www.ile-oleron-marennes.com**
- 158 800 abonnés sur Facebook et 2 millions de personnes touchées.
- 29 000 abonnés sur Instagram et 534 000 personnes touchées.
- 3 700 abonnés sur Tik Tok et 255 000 vues.
- 240 350 visiteurs à Brouage.
- 2 000 visiteurs au Moulin des Loges à Saint-Just-Luzac.
- 11 émissions TV : 5 JT de TF1 ou France 2, « Météo à la carte » sur France 3, « Échappées Belles » sur France 5.
- 45 publications dans la presse écrite et web : *Le Figaro Magazine*, *Détour en France*, *Télé Loisirs*, *Pleine Vie*, *Le Monde.fr*, *Trek.com*, *I-Trekking...*

→ Les projets en 2024 :

- Nouveau parcours Terra Aventura, une chasse au trésor interactive et numérique, à Marennes : 17 007 connexions.
- Préparation d'un passeport de reconnexion à destination des touristes nord-américains sur les traces de leurs ancêtres partis peupler la Nouvelle-France (sortie en 2025).
- Déclinaison de la nouvelle identité graphique sur l'ensemble des supports de communication.
- Diffusion de 2 vidéos promotionnelles de la destination.
- Campagne de promotion en juin sur les chaînes du groupe TF1 (690 000 spots).
- Diffusion d'une mini-série « Prenez-en plein la vie, la vraie » sur les réseaux sociaux : 400 000 vues.

La 1^{ère} édition des Fêtes de l'Ostra, à Marennes du 11 au 13 octobre 2024, organisée par le Groupement Qualité des Huîtres Marennes-Oléron, a rassemblé 4 000 visiteurs. 50 000 huîtres ont été dégustées.





LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes assure l'entretien et les travaux de rénovation ou de mise en accessibilité de 16 bâtiments, lui permettant l'exercice de ses différentes compétences :

- la crèche « Cap au Vent Moussaillons » pour les enfants de 2 mois ½ à 6 ans,
- « le Château des enfants », accueil de loisirs pour les enfants jusqu'à 12 ans,
- Le Local Jeunes pour les 11-17 ans,
- l'école de voile utilisée par le Centre Nautique et de Plein Air (CNPA),
- la salle omnisports,
- le complexe sportif (judo et athlétisme),
- la Plateforme de transit des produits de la mer pour les conchyliculteurs,
- deux déchèteries,
- les Offices de Tourisme de Brouage, et de Bourcefranc-Le Chapus,
- le siège de la Communauté de Communes,
- auxquels s'ajoutent l'aménagement et l'entretien des Parcs d'Activités Économiques, la gestion d'une aire d'accueil des Gens du voyage de 3,2 ha et l'aménagement de piste cyclables.

Accès
à la déchetterie

Entretien des itinéraires cyclables

Le Bassin de Marennes compte 70 km d'itinéraires cyclables :
45 km intégrés aux « Chemins de la Seudre » et 20 km à la « Vélodyssée ».

En 2024, 3,8 km ont été rénovés (220 000 € HT) avec le soutien du Département de la Charente-Maritime du fait de leur intérêt touristique :

- 4 tronçons (soit 1,7 km) des « Chemins de la Seudre » refaits en calcaire et élargis à trois mètres sur les communes de Bourcefranc-Le Chapus, Saint-Just-Luzac, Saint-Sornin et Le Gua.
- 2 tronçons totalement réhabilités en grave émulsion calcaire : 350 mètres au niveau du quartier des Acadies à Marennes et 680 mètres entre le centre-bourg et le Lycée de la mer à Bourcefranc-Le Chapus.
- 2 tronçons refaits en calcaire au niveau du camping municipal de Bourcefranc-Le Chapus et du Moulin des Loges.

→ Les autres travaux en 2024

Siège de la CdC

- Cloisonnement salle informatique : 4 095 € HT
- Climatisation : 16 309 € HT

Ancien siège rue Foch

- Études de réhabilitation : 46 906 € HT

Bâtiment du CIAS

- Installation de bureaux : 2 383 € HT

Centre de loisirs « Le Château des enfants »

- Réparation de portail : 1 120 € HT
- Élagage : 900 € HT

Local Jeunes

- Électricité : 1 418 € HT

École de voile

- Huisserie : 809 € HT

Complexe sportif

- Abattage de 8 pins : 2 400 € HT

Salle omnisports

- Étanchéité partielle de la couverture : 13 434 € HT
- Chauffe-eau : 3 784 € HT

Moulin des Loges

- Pose de grilles inox : 2 697 € HT

Office de tourisme de Brouage

- Remplacement vitrage : 744 € HT

Déchèterie du Gua

- Réfection de la voirie d'accès : 21 300 € HT

Portion de piste cyclable réhabilitée.

L'accueil des Gens du voyage

En 2024, la CdC a accueilli 16 groupes de Gens du voyage, soit environ 498 caravanes.



Bourcefranc-Le Chapus • Marennes-Hiers-Brouage •
Le Gua • Nieulle-sur-Seudre • Saint-Just-Luzac •
Saint-Sornin •

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

24, rue Dubois Meynardie CS 50028 - 17320 Marennes-Hiers-Brouage

Tél. 05 46 85 98 41

contact@bassin-de-marennes.com

www.bassin-de-marennes.com

Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes
du Bassin de Marennes sur :



cdc.bassindemarennes

Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-39 alinéa 1

Le Président de l'EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Tous droits de reproduction réservés - Directeur de la publication : Patrice BROUHARD - Coordination et rédaction : Olivier THIMONIER - Photos : CdC du Bassin de Marennes sauf mention.